

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2023-00005

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 4 avril 2023, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande de dérogation mineure a pour but de régulariser une marge de recul arrière de 19,16 mètres pour le bâtiment principal.

La réglementation en vigueur

Or, le Règlement de zonage numéro 2016-532, stipule à l'article 4.3.2, grille h), zone RV-2, que la marge de recul arrière minimale est de 20 mètres pour un bâtiment principal.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 4 559 814 du cadastre du Québec, sis au 13 rue Impasse du Cerf, dans la zone RV-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 4 avril 2023, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 16 mars 2023

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim,

(signé)

Pierre Archambault